



Formulaire de procuration

pour les membres de Fondations communautaires du Canada
Assemblée générale annuelle 2023

1er juin 2023

Par la présente, _____ (nom de la fondation communautaire), membre de Fondations communautaires du Canada, désigne comme mandataire _____ ou, à défaut d'un mandataire désigné, Lisa Kolody, avec pleins pouvoirs de substitution pour assister et agir au nom du soussigné à l'assemblée générale annuelle des membres de Fondations communautaires du Canada, qui se tiendra au Westin Harbour Castle à Toronto, à 13 h 15 (HE), ainsi qu'à toute assemblée subséquente en cas d'ajournement de cette assemblée. Le mandataire détiendra les mêmes pouvoirs, qu'il pourra exercer de la même manière que si le membre soussigné était présent.

La présente procuration remplace et annule toute procuration antérieure.

SIGNÉ LE :

Date

Nom de la fondation communautaire (le membre)
(en lettres moulées)

Par : _____

Nom :

Titre/poste :

(en lettres moulées)

Je suis autorisé(e) à signer au nom de la
Fondation

Adresse de la fondation communautaire

La présente procuration confère à la personne susmentionnée le droit de voter à sa discrétion sur les questions à l'ordre du jour de l'avis d'assemblée générale, ou sur toute autre question qui sera amenée dans les règles devant l'assemblée.



- (1) Tout membre a le droit de nommer une personne pour assister et agir en son nom à l'assemblée générale, autre que la personne désignée ci-dessus. Pour exercer ce droit, le membre doit inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cet effet ci-dessus et biffer l'autre nom.
- (2) Ce formulaire de procuration doit être daté et signé par le signataire autorisé du membre.
- (3) Si la date n'est pas inscrite dans l'espace prévu ci-dessus, la procuration sera réputée porter la date à laquelle le formulaire de procuration a été transmis au membre.

Veillez retourner ce formulaire de procuration à FCC avant l'assemblée générale, et au plus tard le vendredi 26 mai 2023, à ksannes@communityfoundations.ca.